



Documents requis pour une demande dans un secteur de P.I.I.A.

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Coût de la demande : **20 \$** (le coût du permis sera une fois la demande autorisée par le Conseil)

Dépôt de la demande : 3^e lundi de chaque mois (communiquiez avec le service de l'urbanisme pour les dates officielles)

Délai du traitement : Demande étudiée au C.C.U. (dernière semaine de chaque mois), pour ensuite être déposée au Conseil pour l'assemblée publique (2^{em} lundi du mois) et finalement la délivrance du permis (si autorisé) dans la semaine qui suit selon la résolution = **entre 30-40 jours**

Documents et informations requis pour toutes des demandes:

1. Formulaire de demande, signé par le propriétaire, sinon avec une procuration;
2. Photographies montrant le bâtiment existant, sur chaque façade;
3. Photos montrant les bâtiments voisins, de part et d'autre, du terrain ;
4. Échantillons de tous les matériaux et couleurs qui seront utilisés pour le projet.

Notez que le revêtement de type déclin de vinyle n'est pas autorisé sur les murs donnant face à une rue publique.

5. Toute autre information jugée nécessaire à la bonne compréhension du dossier;
6. Paiement de la demande;
7. Compte de taxes à jour.

Documents et informations requis selon la demande :

- Dans le cas d'une **construction ou d'un agrandissement** :
 - a. un plan d'implantation ou de localisation, à l'échelle, montrant
 - L'implantation des bâtiments existants et projetés sur le terrain;
 - L'aménagement des aires de stationnement proposées;
 - L'aménagement paysager proposé (trottoir, aires gazonnées, arbuste, arbre, clôture, terrassement, etc.);
 - La localisation des servitudes, le cas échéant;
 - La localisation des aires de services (déchets, aire d'agrément, etc.), le cas échéant;
 - b. un plan complet (signé scellée selon le cas), à l'échelle, de chaque élévation du bâtiment, montrant les détails architecturaux (fenestration, ouvertures, matériaux de revêtement extérieur, toiture, couleur, volumétrie, etc.) avec les travaux projetés ;



SAINT-CALIXTE

*Grandir
au Cœur des Collines*

- c. un plan des aménagements paysagers à l'échelle, indiquant la localisation des boisés denses et des arbres matures à conserver ou à enlever ainsi que leurs caractéristiques et la localisation des végétaux (arbres, arbustes, vivaces) à planter avec la description, le nombre et le calibre à la plantation des espèces végétales proposées ;
- d. une esquisse ou modélisation 3D architecturale permettant de visualiser le volume et l'architecture proposés sur le site, dans le cas de la construction d'un bâtiment principal ;
- Dans le cas d'une **rénovation**, un croquis à l'échelle de chaque élévation du bâtiment montrant les détails architecturaux (fenestration, ouvertures, matériaux de revêtement extérieur, toiture, couleur, volumétrie, etc.) avec les travaux projetés ;
- Dans le cas de travaux de **remblai ou de déblai**, un plan identifiant les niveaux du sol existants et projetés, lorsque pertinent;
- Dans le cas de l'installation d'une **clôture**, un plan à l'échelle de l'implantation exacte de la clôture ou du mur. Pour un mur de soutènement, un plan signé par un ingénieur, conformément à la Loi sur les ingénieurs, lorsque nécessaire;
- Dans le cas d'une **enseigne**, un plan couleur montrant la forme, le style, les matériaux, les dimensions, le type de lettrage, les couleurs et le type d'éclairage de l'enseigne projetée, la localisation prévue de l'enseigne sur le terrain ou sur le bâtiment et la composition de l'aménagement paysager de l'enseigne sur poteau;